

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au  
malaise à Cureghem.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les questions relatives à la sécurité, la tranquillité et l'entretien des différentes portions de Cureghem se sont de nombreuses fois invitées au Conseil communal de ces dernières années. Cependant, début avril, rue Brogniez, une personne a été victime de coups de feu. Cet évènement relaté dans la presse ne serait, d'après les habitants, que la partie émergée de l'iceberg. Ainsi, quasi quotidiennement, il y aurait dans le périmètre des rues Brogniez et Sergent de Bruyne, des bagarres, des échanges de coups de couteau et d'autres incidents préoccupants. Ceci induit une peur permanente chez les habitants qui redoutent jusqu'au fait de rentrer ou de sortir de chez eux.

Outre cela, malgré les nombreuses constatations, de nombreux commerces et ASBL (ou pseudo-ASBL) continuent à avoir pignon sur rue et à induire de nombreuses nuisances empoisonnant la vie quotidienne des habitants.

Le Collège peut-il nous dire quelle est son analyse de la situation et s'il dispose des moyens pour circonscrire cette insécurité particulièrement préoccupante ? Qu'en est-il de la lutte contre les différents trafics et comment interpréter l'usage des armes à feu dans un contexte déjà très tendu ?

Le Collège peut-il nous dire quel suivi il entend donner pour agir contre les commerces, ASBL ou autres établissements toujours problématiques ? Comment comptez-vous rassurer les habitants ?

Enfin, les graves problèmes de salubrité semblent ne pas connaître d'amélioration aux yeux des habitants. Les images catastrophiques de la rue Memling en ont attesté, parmi tant d'autres, de l'ampleur de la situation. Le Collège peut-il faire le point sur la gestion de cette problématique manifestement toujours massivement présente dans le quartier, au point de rendre la vie quotidienne de nombreux habitants du quartier de Cureghem tout simplement impossible ?

G. VERSTRAETEN voegt toe dat het een probleem is, of zelfs een serie problemen, die bestaat sinds hij als raadslid zit. Er is al een paar jaar over gediscussieerd, dat zijn altijd dezelfde zaken die terugkomen. Men heeft dat plan gehad in een microdeel van Anderlecht. De situatie kon niet blijvend verbeterd worden. Wat men in Kuregem nodig heeft is een globaal plan voor de hele wijk, op lange termijn. Hij wil ook wat empathie tonen in deze zaak, hij weet dat het niet gemakkelijk is, daarom vraagt hij het college wat het daarvoor nodig heeft? Hij neemt aan uit de discussie die men hier gevoerd heeft, en uit alle vragen van de bewoners, dat iets gedaan moet worden, maar dat het college tot nu toe niet in staat is. Wat is het dat het college daarvoor ontbreekt? Is het meer politieagenten? Is het meer combi's? Is het meer gemeentepersoneel? Tot nu toe is er in Kuregem geen noemenswaardige verbetering. En als dat zo doorgaat, vreest hij dat men op een punt zal komen, zoals in de jaren '90, waar de situatie de spuitgaten echt uit loopt.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'historiquement, il est clair que ce quartier cumule un certain nombre d'handicaps dû à sa densité élevée de population

et de sa paupérisation. Néanmoins, depuis quelques années, la problématique du trafic de drogues, des deals et de la consommation en rue s'intensifie. Ce n'est pas une donnée propre à Anderlecht, c'est un phénomène qui se voit malheureusement dans toutes les grandes villes européennes et du monde.

Pour répondre à cette problématique, le Collège a augmenté la présence policière aux heures où les difficultés sont les plus observées. Ceci s'est accompagné d'une réforme des horaires des policiers de terrain affectant ces missions. Pour rappel, les policiers de proximité, sur qui on s'appuie pour lutter contre ces phénomènes, avait auparavant un horaire limité à 20 heures du soir. Ce n'a pas été évident mais, après des négociations avec les syndicats, il a été fait en sorte que l'horaire de base quotidien de ces policiers s'étende, au minimum, jusqu'à minuit. Cela permet de décaler la présence policière sur le terrain. Les autorités ont encouragé, dans le cadre particulier de la dynamique « MMM » s'effectuant sur le périmètre concerné, le travail conjoint des équipes de police, de prévention et d'entretien. Depuis septembre 2022, rien que pour ce secteur, 200 opérations de police ont été menées, et elles n'ont pas été inutiles car elles ont saisi 228 kilos de drogues depuis le 1er janvier 2023. Aussi, sur un trimestre, les forces de police ont arrêté 90 dealers dont 48 ont mis à disposition du Parquet. Cela signifie qu'il y avait des éléments suffisamment importants que pour pouvoir être suivi d'une phase judiciaire.

Au-delà de « MMM », les autorités ont pris la décision de réformer le fonctionnement des équipes en charge de la propreté publique, notamment pour maintenir un service de plus grande qualité dans le secteur. Malgré la fin de cette opération sur Cureghem, on n'est pas revenu à la situation antérieure au projet. De nombreuses opérations de contrôles des établissements HORECA ont également été menées. Il y a eu près de cinquante arrêtés de fermeture temporaire car le Bourgmestre a la capacité de fermer un établissement, pour maximum trois mois, pour cause de nuisances. Le nombre d'arrêtés est inédit à ce jour. Tout n'est évidemment pas résolu ! Les autorités sont pleinement conscientes des difficultés de terrain auxquels les riverains sont encore confrontés aujourd'hui. La problématique des stupéfiants est toujours au cœur des préoccupations du Collège.

En réponse à G. VERSTRAETEN, il faut, au-delà de l'engagement personnel et de l'engagement des forces, pouvoir compter sur des partenaires extérieurs en mesure de faire front aux côtés des autorités. Les acteurs socio-préventifs interviennent également car l'assuétude liée à la consommation de drogue est une maladie. En premier lieu, il s'agit de personnes malades que l'on doit pouvoir soigner par un travail individuel avec elles. Il y a aussi le domaine judiciaire qui doit assurer le suivi des personnes mises en cause dans les différents trafics. Les autorités multiplient leurs efforts et leurs contacts pour sensibiliser tout le monde à l'urgent besoin d'aider tous les maillons de la chaîne sécuritaire. Comme discuté en Conseil de Police récemment, en général, les autorités plaident pour obtenir des moyens supplémentaires et pour renforcer son action. Il est clair que les pouvoirs locaux doivent, toutefois, Monsieur le Bourgmestre-Président se met à la place du délégué syndical du parquet. Il a été récemment vu dans la presse à quel point le parquet lui-même était démuné, au point de ne pas pouvoir remplir ses missions de base. Il faut aussi, évidemment, que le Ministre de la Justice renforce les moyens alloués aux différents parquets, et en particulier à celui de Bruxelles, pour que les opérations menées sur le terrain puissent être suivies de faits et des conséquences judiciaires à l'encontre des dealers arrêtés.

G. VAN GOIDSENHOVEN conclut que l'évolution des choses est grave, voire gravissime. C'est un dossier difficile et l'interaction des différents maillons

sécuritaires évoqués constitue la base des résultats tangibles et durables. Aujourd'hui, on évoque le malaise touchant le parquet et ses revendications, mais y a-t-il une attention particulière du parquet à l'égard d'un certain nombre de faits ? Cela a été discuté dans le passé pour garantir un renforcement et une garantie de poursuite lorsqu'un certain nombre d'arrestations était fait par rapport à des faits de criminalités dans le cadre des problèmes liés à la drogue. C'est important car les policiers, eux aussi, se découragent en voyant que les personnes qu'ils ont arrêtées, sont libérées avant qu'ils n'aient fini leurs tâches administratives. G. VANGOIDSENHOVEN se demande s'il y a une interaction, une écoute et une volonté de donner une attention plus particulière à un certain nombre de phénomènes semant le désastre dans les rues de Cureghem ? Monsieur le Bourgmestre-Président explique qu'il existe des contacts entre le Procureur du Roi et les Bourgmestres. On accorde toujours la priorité au trafic de drogue, bien qu'on soit toujours pris entre deux envies : soit harceler les dealers de drogue, mais alors on ne fait que peu de saisies, action pour laquelle les peines ne sont pas lourdes ; soit on fait une enquête comme pour le Peterbos. Les enquêtes durent longtemps, permettent de faire des condamnations assez lourdes mais rien n'est visible sur le terrain. Le travail pour le « Peterbos » a duré dix-huit mois mais cela a toutefois mené à des condamnations rapides. Moins d'un an après, des condamnations et des peines de prison jusqu'à huit ans ont été prononcées. Il propose de ne pas confiner ce débat assez important au seul Conseil de Police et inviter le Chef de Corps à une Commission afin de tenir ce débat en sa compagnie.